

Remboursement Navigo

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire, Île-de-France Mobilités a décidé de rembourser les voyageurs abonnés pour le mois d'avril et les 10 premiers jours du mois de mai.

Cette mesure concerne tous les clients Navigo Annuel, Navigo Mois qui se verront rembourser 100€. Les abonnés Navigo Senior et imagine R, se verront rembourser 50€.

Vous pourrez déposer votre demande entre le 20 mai et le 17 juin inclus.

Les demandes se font exclusivement sur le site :

www.mondedommagementnavigo.com